

Nombre de conseillers : 11  
En exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 11

## **L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE NOVEMBRE**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint PANTALEON  
LES VIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la mairie, sous la présidence de Madame  
Céline LASCOMBES, Maire.  
Date de convocation du conseil municipal : le 6/11/2023

**Présents :** LASCOMBES Céline, ROUSSIN Jean-Marie, VALOIS Christophe, ROUSSIN Françoise,  
EYDOUX Guy, DRANCOURT Bernard, MERCIER Dominique, SAUVAN-MAGNET Nadine,  
FAGE Monique, SERVES Paul.

**Excusé :** SERRES Olivier (a donné pouvoir à ROUSSIN Jean-Marie)

Secrétaire de séance : FAGE Monique

Ouverture de la séance à 20h00.

Compte rendu du CM du 9 octobre 2023 approuvé à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire a souhaité avoir une pensée pour l'assassinat de  
Dominique BERNARD, enseignant au Lycée Gambetta à ARRAS. Également pour les  
victimes des conflits Israélo-Palestinien et Ukrainien.

### **ECOLE/HORAIRES POUR LA RENTREE 2024**

Ce point est une confirmation de la décision prise lors du premier Conseil d'Ecole qui  
s'était tenu le 17 octobre dernier avec la directrice et enseignantes, les élus et les délégués  
des parents d'élèves. Les horaires de la semaine de 4 jours (le mercredi libre) sont  
reconduits pour la rentrée 2024.

### **LOI APPER/DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION DE LA PRODUCTION DES ENERGIES RENOUVELABLES**

Après présentation de la loi, des modalités, le Maire et les élus savent la non obligation de  
ces zones d'accélération, non pas que la commune ne veut pas mais c'est qu'elle ne peut  
pas : la commune ne dispose pas de caractéristiques géographiques montrant un potentiel  
d'implantation d'énergie renouvelable, une grande partie est un vignoble en AOP, pas de  
friche propice. Toutefois, elle ne s'oppose pas aux démarches individuelles pour  
l'installation de panneaux photovoltaïque sur toiture. Elle soutient également La Région  
AURA dans l'atteinte de ses objectifs.

L'ensemble des élus valident qu'aucune zone d'accélération pour l'implantation  
d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable n'est définie sur le territoire  
de la commune.

## QUESTIONS DIVERSES

**Séderon/inondation du 4 juin** : Le Conseil Municipal de Séderon remercie pour le soutien moral et financier.

**Parc multisport/subventions** : L'Agence Nationale du Sport financera à hauteur de 50%, au lieu de 60% demandé. Donc le Maire a demandé au Conseil Département une aide à hauteur 30% au lieu de 20%. Cela a été inscrit pour la prochaine commission départementale.

**2684Watts/appel à souscription** : Les élus ont été destinataires des informations concernant la création de cette Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). Un appel à souscription aux parts de capital est fait auprès des collectivités. Les élus ne souhaitent pas dans l'immédiat y souscrire.

**Décentralisation de la police de publicité extérieure** : au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'Etat transfèrera cette compétence aux communes. Un délai de 6 mois sera donné pour négocier ce transfert à la Communauté de Communes et ainsi mutualiser cette compétence, et sans aucun doute la création d'un poste. Ce nouveau désengagement de l'Etat est contraint. La commune va attendre les positions des autres communes et de la CCEPPG pour les prochaines démarches.

**Parc Naturel Régional des Baronnie/attributions d'une dotation pour « la biodiversité et les aménités rurales »** : le Maire fait part de cette attribution de 3000€. Sans affectation particulière, le Maire propose aux élus que cette dotation vienne abonder le projet en cours de réalisation de la mise à LED de tout le parc Eclairage public, dossier qui s'inscrit pleinement dans la thématique du PNRB dans la promotion de la sobriété énergétique.

Le Maire informe ensuite des différentes réunions de travail qui vont avoir lieu concernant les dossiers Rénovation énergétique des bâtiments, l'avancement des Schémas directeurs d'Eau et d'Assainissement, les captages prioritaires, le rendez-vous avec le Conseil départemental, et deux dates pour un temps d'échanges et d'informations autour des composteurs collectifs mis en place.

Séance levée à 21h00.